

Une formidable rencontre avec plus  
de 3 000 artistes et athlètes venus du monde entier.



## Village des partenaires des Jeux de la Francophonie du 7 au 15 septembre 2013

Devenez exposant  
du plus grand événement sportif et culturel  
dédié à la Jeunesse Francophone.



Photo : ©CUJF

*“En septembre 2013,  
au nom de la France,  
Nice accueillera le plus grand  
événement sportif et culturel  
du monde francophone.”*

Christian Estrosi  
*Président du Comité National des Jeux de la Francophonie*

*“Solidarité, Diversité, Excellence  
se donneront rendez-vous à  
Nice où prendra place la plus  
belle manifestation dédiée à la  
jeunesse francophone”*

René HAMAITE  
*Président du Conseil d'orientation du CIJF*

Quand la jeunesse, le sport et la culture s'allient pour témoigner de la solidarité francophone, cela donne...  
« les Jeux de la Francophonie », une formidable rencontre entre plus de 3 000 artistes et athlètes venus du monde entier.

**La VII<sup>ème</sup> édition des Jeux de la Francophonie se tiendra en France,  
à Nice, du 7 au 15 septembre 2013.**

## Arts, sports et langue française...

Organisés tous les quatre ans, les Jeux de la Francophonie invitent, sous la bannière de l'amitié, la jeunesse de l'espace francophone à se rencontrer au travers d'épreuves sportives et de concours culturels.

Le français, langue commune des pays engagés, favorise le dialogue entre les participants et avec le public. Langue olympique, il se met au service des deux langages universels, le sport et la culture, pour affermir les liens créés par les rencontres.

Devenez exposant et associez votre entreprise au plus grand événement sportif et culturel dédié à la jeunesse francophone.

Obtenez une visibilité d'envergure internationale en participant au Village des partenaires des Jeux de la Francophonie, Place Masséna, tout au long des 9 jours de festivité.

**Du 7 au 15 septembre, Nice sera la capitale de la Francophonie,  
et la Place Masséna son Cœur...**





## La scène des Jeux :

Sur une scène de 75 m<sup>2</sup> le public assistera quotidiennement à des spectacles d'artistes locaux, à des démonstrations sportives dans une ambiance de convivialité et de fête.

Vous pourrez vous aussi bénéficier de cette scène pour présenter vos produits ou pour effectuer une démonstration (*calendrier et durée d'intervention à définir*).

## Programme et horaires d'accueil :

### Les horaires :

- > Vendredi 6 septembre : de 18h à 20h
- > Samedi 7 septembre : de 10h à 17h puis sur invitation de 18h30 à 00h30
- > Dimanche 8 septembre : de 10h à 22h
- > Lundi 9 septembre : de 10h à 22h
- > Mardi 10 septembre : de 10h à 22h
- > Mercredi 11 septembre : de 10h à 22h
- > Jeudi 12 septembre : de 10h à 22h
- > Vendredi 13 septembre : de 10h à 22h
- > Samedi 14 septembre : de 10h à 18h

## Les Jeux de la Francophonie en quelques chiffres :

- > 77 États et gouvernements participants invités,
- > 3000 participants de 56 délégations
- > 1200 volontaires
- > 200 000 spectateurs attendus sur les 10 jours de compétition
- > 250 journalistes accrédités
- > 12 000 articles de presse, 60 heures de programme TV et plus de 600 heures cumulées
- > 80 millions de téléspectateurs et 50 millions d'auditeurs
- > 200 000 visiteurs uniques attendus sur le site internet

**7èmes JEUX DE LA FRANCOPHONIE**  
7/15 SEPTEMBRE

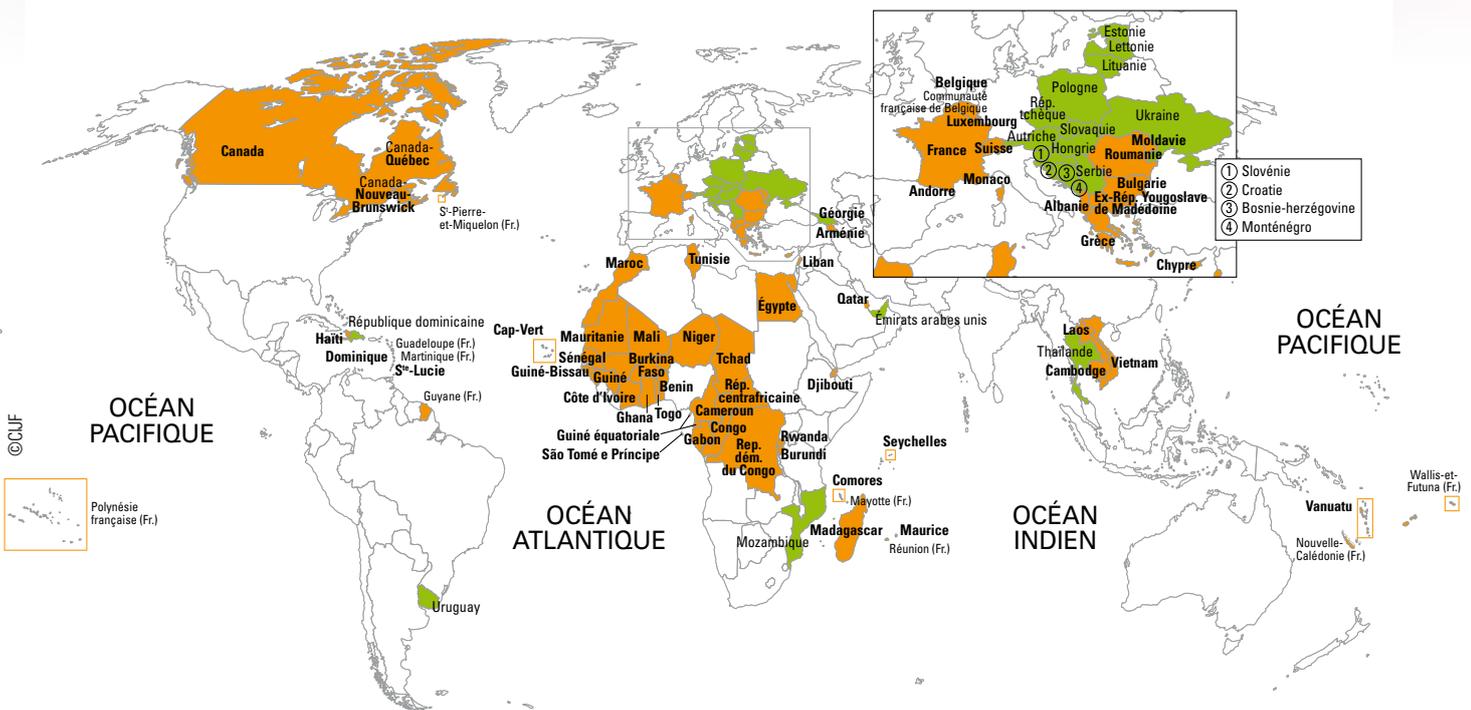
Du sport, mais aussi de la culture (chanson, photographie...) et de la création !

**Des moments forts à ne pas manquer !**

- **Samedi 7 septembre**  
Cérémonie d'ouverture (Promenade des Anglais)
- **Dimanche 8 septembre**  
Cyclisme sur route (Arrière pays niçois et Promenade des Anglais)
- **Mardi 10 septembre**  
Finale du concours « Jonglerie » (Théâtre de Verdure)
- **Jeudi 12 septembre**  
Finale du concours « Hip-hop » (Théâtre de Verdure)  
Finale du concours « Chanson » (Opéra de Nice)
- **Vendredi 13 septembre**  
Finale du concours « Danse » (Théâtre National de Nice)
- **Samedi 14 septembre**  
Finale du tournoi « Basket-ball » (Salle Leysin)  
Finale du tournoi « Lutte africaine » (Parc des Sports Charles Ehmann)  
Gala des Lauréats (Acropolis)
- **Dimanche 15 septembre**  
Marathon (Promenade des Anglais)  
Finale du tournoi « Football » (Parc des Sports Charles Ehmann)  
Cérémonie de clôture (Parc des Sports Charles Ehmann et Palais Nikiaia)

Programme complet et informations  
[www.nice2013.fr](http://www.nice2013.fr)

Logos: NICE 2013, République Française, la Francophonie, FIMA, OLYMPIQUE, Région PACA, CONSEIL GÉNÉRAL ALPES-MARITIMES, STADES, VILLE DE NICE.



# Dossier d'inscription au Village des partenaires des Jeux de la Francophonie du 6 au 14 Septembre 2013

Devenez partenaire et associez votre entreprise au plus grand événement sportif et culturel dédié à la jeunesse francophone...

## Société / Organisme

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays.....

Téléphone .....

SIREN ..... TVA intracommunautaire .....

## Interlocuteur commercial

Nom - Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

Téléphone *ligne directe* : .....

## Stand formule de base

Produits	Commande passée avant le 30 juillet	Commande passée après le 30 juillet
Stand de 25 m <sup>2</sup> (5 x 5)	4 000 € HT	4 500 € HT
Stand de 50 m <sup>2</sup> (5 x 5) x 2	7 000 € HT	8 000 € HT
Stand de 75 m <sup>2</sup> (5 x 5) x 3	9 000 € HT	10 500 € HT
Stand de 100 m <sup>2</sup> (10 x 10) <i>nombre limité</i>	Sur demande	Sur demande

### Le tarif comprend :

- 1 Tente Garden 5x5 m (Hauteur 2,50m)
- 2 Rideaux PVC Blancs
- 1 Lestage
- 1 Plancher + Moquette aiguilletée classement au feu Bfl-S1
- 1 Table bois rectangulaire + 2 chaises coques beiges
- 1 prise électrique

## Options aménagement et événementiel sur devis

- Décoration
- Mobilier supplémentaire
- Matériel audiovisuel
- Hôtesse
- Traiteur
- Gestion Séjour Nice (*Avion-Transferts-Hôtel-Repas*)

Dossier d'inscription à retourner à :

**TIVERIA ORGANISATIONS**

Julie THEBAULT - Romain DEBRAY

6, rue Clément Roassal - 06000 Nice- France

Téléphone : 04 97 03 68 68

E-mail : [village.francophonie@tiveria.com](mailto:village.francophonie@tiveria.com)

N° SIRET : 418 875 068 000 45 NAF : 7312Z – FR134 188 750 68

# Règlement du Village des partenaires des Jeux de la Francophonie du 6 au 14 Septembre 2013

L'EXPOSANT souhaite bénéficier d'un stand sur l'espace public réservé aux exposant (« le Village Exposants ») sur le site de l'Événement, ainsi que d'une visibilité en relation avec l'Événement, dans les termes et conditions du présent contrat :

- 1 - L'EXPOSANT disposera d'un stand, d'une superficie de 25m<sup>2</sup> (suivant contrat), dans le Village Exposant (localisation exacte au choix de TIVERIA). Ce stand sera aménagé par TIVERIA comme suit :
- > tente de 5x5m en toile blanche
  - > pancarte avec le nom de L'EXPOSANT
  - > une table, deux chaises, une prise électrique

Les droits au titre du stand sont concédés à L'EXPOSANT à titre non exclusif pour son activité. En conséquence, L'EXPOSANT déclare reconnaître et accepter que des sociétés concurrentes puissent bénéficier de droits identiques ou similaires pendant l'Événement.

- 2 - Le stand sera mis à disposition du 6 septembre au 14 septembre 2013, selon les horaires suivants :

- Vendredi 6 septembre : de 18h à 20h
- Samedi 7 septembre : de 10h à 17h
- Dimanche 8 septembre : de 10h à 22h
- Lundi 9 septembre : de 10h à 22h
- Mardi 10 septembre : de 10h à 22h
- Mercredi 11 septembre : de 10h à 22h
- Jeudi 12 septembre : de 10h à 22h
- Vendredi 13 septembre : de 10h à 22h
- Samedi 14 septembre : de 10h à 18h

- 3 - TIVERIA accepte que le stand puisse faire l'objet de tout aménagement ou décoration intérieurs («les Aménagements»), à condition toutefois (a) qu'ils soient préalablement et expressément validés par TIVERIA ; (b) qu'ils soient commandés, à la charge de L'EXPOSANT, auprès des fournisseurs exclusifs de l'Événement s'ils existent, (c) qu'ils ne présentent pas de risques pour le public, (d) qu'ils soient soit installés et enlevés par L'EXPOSANT, aux frais de L'EXPOSANT, selon le calendrier impératif qui sera imposé par TIVERIA. L'EXPOSANT sera seul et unique responsable des Aménagements et de tous dommages qu'ils pourraient causer à quiconque.

- 4 - Pendant l'Événement, L'EXPOSANT pourra procéder à ses frais à la livraison et à l'installation du petit matériel et ce, chaque jour en dehors des heures d'ouverture.

- 5 - Le stand est mis à la disposition exclusive de L'EXPOSANT qui ne peut, en aucun cas, ni le partager, ni le louer, ni le mettre à la disposition de quelque tiers que ce soit, sauf accord préalable et écrit de TIVERIA.

- 6 - L'EXPOSANT est autorisé à présenter et distribuer ses produits ou services ou tous documents informatifs, dépliants promotionnels, brochures... présentant ses produits ou services. TIVERIA se réserve le droit de refuser la vente ou la distribution de certains produits ou documents, à condition toutefois de motiver valablement une telle décision. De la même manière, toute initiative commerciale et/ou publicitaire de L'EXPOSANT (jeu ...) est strictement interdite à l'extérieur du stand, sauf accord préalable exprès de TIVERIA.

- 7 - Dans l'hypothèse où L'EXPOSANT ne respectait pas l'une des obligations susvisées (ex : distribution de prospectus en dehors du stand, Aménagements présentant un risque/danger), TIVERIA sera en droit, après une mise en demeure remise en mains propres et non suivie d'effet immédiat, de faire fermer le stand de manière définitive, l'intégralité des sommes versées demeurant dues et/ou acquises à TIVERIA.

- 8 - L'EXPOSANT s'engage à ne faire aucune utilisation quelle qu'elle soit des dénominations, marques et logos de l'Événement, ou encore de l'image des participants.

- 9 - Aucun élément de reconnaissance publicitaire (panneaux, affiches, casquettes, tee-shirts, autocollants, etc.) autre que le sigle réalisé et apposé à l'entrée du stand par TIVERIA n'est autorisé à l'extérieur du stand, sauf accord préalable express et écrit de TIVERIA.

- 10 - L'EXPOSANT s'engage à fournir à TIVERIA les typons et logos nécessaires aux insertions et à la fabrication des supports susvisés dans les délais de rigueur qui lui seront indiqués par TIVERIA. A défaut, TIVERIA ne sera pas responsable de tout retard/défaut dans la livraison des droits précités.

- 11 - En contrepartie des droits concédés au titre des présentes, L'EXPOSANT s'engage irrévocablement à verser à TIVERIA la somme forfaitaire et définitive de .....H.T. à la signature des présentes, sur présentation de la facture correspondante. TIVERIA se réserve le droit de percevoir un intérêt pour tout paiement tardif, fixé forfaitairement à 1% (un pour cent) par mois de retard à compter du jour de la sommation de payer, tout mois commencé étant réputé dû. Dans l'hypothèse où la somme ne serait pas réglée à la date indiquée, TIVERIA aura la faculté, après une relance (adressé par télécopie et RAR) non suivie d'effet dans les quatre (4) jours ouvrables à compter de sa réception, de résilier le présent contrat, automatiquement de plein droit.

- 12 - L'EXPOSANT sera responsable de tous dommages causés à quiconque lors de l'exécution de ses obligations ou l'exercice de ses droits, par son fait, le fait de ses préposés ou encore provenant des équipements, produits ou documents apportés, vendus ou distribués dans le stand. Ainsi, L'EXPOSANT est nécessairement tenu de souscrire (auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue et de première solvabilité) une police d'assurance produits et responsabilité civile le couvrant de l'intégralité des frais occasionnés par les dommages visés au présent article. En toute hypothèse, L'EXPOSANT garantira à TIVERIA dans le cadre de toute réclamation ou action en justice en conséquence des dommages visés au présent article.

- 13 - L'EXPOSANT sera responsable en sa qualité d'employeur de l'ensemble du personnel travaillant pour lui dans le stand. L'EXPOSANT s'engage à respecter strictement la législation du travail au titre de toutes les personnes travaillant sur le stand.

- 14 - TIVERIA sera déchargée de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de tout matériel/équipements/biens de L'EXPOSANT, notamment tout matériel apporté sur le stand. L'EXPOSANT fera son affaire de la souscription de toute police d'assurance couvrant tout risque de vol ou de dégradation desdits biens.

- 15 - TIVERIA et le CNJF n'encourront aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard de L'EXPOSANT pour toute annulation ou interruption définitive de l'Événement, pour quelque raison que ce soit. En cas d'annulation, les sommes déjà versées par L'EXPOSANT lui seront remboursées. En cas d'interruption définitive, les sommes seront remboursées au prorata des droits déjà exercés à l'heure de l'interruption. Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas de report de l'Événement.

- 16 - Les parties conviennent de tenter de régler par la voie de la médiation tout litige né du présent contrat. En cas d'impossibilité de trouver une médiation, les parties conviennent d'en référer à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nice.

Date : .....

L'EXPOSANT  
(Signature du représentant légal  
et cachet de la Société)

TIVERIA  
Monsieur Freddy CHEMOUNY  
Directeur Général